**Régimes d’existence du document**

**Pour une approche renouvelée de la question de l’objectivité en histoire**

Carl Havelange

Membre de l’Académie Royale de Belgique

Maître de recherches au FNRS

La discipline historique et l’objectivité entretiennent, de longue date, une relation très intime. Comment comprendre cette relation et comment ne pas s’échouer, à l’instar de bien des débats animant la conversation historienne, à tenter de faire la part entre « objectivité » et « subjectivité » dans la construction des savoirs historiens ? Peut-être faut-il porter sur cette question un regard un peu décalé . Adopter, en somme, « une perspective historique sur la question de l’objectivité en histoire », se situer, d’emblée, dans la foulée dé-essentialisante si brillamment défendue par Daston et Gallison.

Il y aurait d’abord les positivistes naïfs, au XIXe siècle, fondateurs de la discipline et tout entiers habités par l’idée d’une science qui serait parfaitement objective. On pourrait, à cet égard, convoquer de nombreux textes des origines. Ainsi, par exemple, l’extraordinaire *Introduction aux études historiques*, de Charles Langlois et Charles-Victor Seignobos, publiée en 1898, et qui a marqué de nombreuses générations d’historiens, bible du scientisme historiographique. Puis viendraient, à leur suite, tous ceux qui auraient contesté cette aveugle prétention à la pure objectivité et auraient restitué, en droit et en pratique, à l’écriture de l’histoire la part irréductible et nécessaire de subjectivité qui la constitue. Le combat contre l’objectivisme scientiste des fondateurs aurait ses héros. Parmi eux, Lucien Febvre, fondateur, avec Marc Bloch, de l’École des Annales qui, en 1933, lors de la leçon inaugurale qu’il donne au Collège de France s’en prend très vivement à ses devanciers, dont il a d’abord été l’élève, en l’occurrence – la référence est à peine voilée -, les grands représentants de l’historiographie scientiste française, Charles Langlois et Charles-Victor Seignobos :

"Par les [documents]", dit Febvre en évoquant l'histoire traditionnelle, "on atteignait les faits. Chacun le disait: l'histoire c'était: établir les faits, puis les mettre en oeuvre [...] Mais qu'est-ce qu'un fait et qu'est-ce qu'un événement? [...] Du donné? Mais non, du créé par l'historien [...], de l'inventé et du fabriqué, à l'aide d'hypothèses et de conjectures, par un travail délicat et passionnant [...] L'historien ne va pas rôdant au hasard à travers le passé, comme un chiffonnier en quête de trouvailles, mais part avec, en tête, un dessein précis, un problème à résoudre, une hypothèse de travail à vérifier [...] L'essentiel de son travail consiste à créer, pour ainsi dire, les objets de son observation [...] Élaborer un fait, c'est construire. Si l'on veut, c'est à une question fournir une réponse. Et s'il n'y a pas de question, il n'y a que du néant"[[1]](#footnote-1)

La rhétorique de Lucien Febvre fait mouche, on le voit ! Elle installe durablement l’idée d’une pratique historienne émancipée de ses premières cécités, de ses premières naïvetés. Mais le constructivisme radical qui semble soutenir ici l’argument de Febvre est plus rhétorique que vraiment effectif et, surtout, il ne correspond que très partiellement à la réalité des ruptures proclamées et des pratiques effectives. « Tuer le père avec fracas » ne signifie pas nécessairement que l’on renonce à son héritage !

L’École des Annales – et plus encore dans les générations ultérieures à celle de ses fondateurs -, est marquée, non par une épistémologie constructiviste, mais, devrait-on dire, « perspectiviste », un perspectivisme au reste lui-même très tempéré, une « logique du point de vue » qui assume pleinement, sans en rien éconduire, les motifs cognitifs originaires qui ont permis l’invention des sciences modernes, leur développement et leur pérennité.

Ni « l’histoire problème » des débuts de l’École des Annales, ni l’histoire économique et sociale des années 50, ni l’histoire des mentalités des années 60 et 70, que je sache, n’ont vraiment mis à mal les postulats objectivistes sur lesquels la discipline historique, comme les autres sciences humaines, se sont inventées en qualité de disciplines scientifiques au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle. Pour le dire en d’autres termes, il me semble que la « revendication de subjectivité » - qui structure bien des débats théoriques en histoire -, si elle s’autorise communément d’une mise en cause du positivisme historiographique, ne nous fait pas changer radicalement de paradigme cognitif. Au contraire, d’une certaine manière, puisqu’en prenant appui sur certaines formulations caricaturales – ou caricaturées – des fondateurs de la discipline, cette « revendication de subjectivité » assure, en fait, la plasticité du dispositif et son déploiement, bien plus qu’elle n’en conteste les fondements les plus profonds. À cet égard, il serait au reste très intéressant d’examiner avec une attention renouvelée la part accordée par les fondateurs à la question même de la subjectivité, bien plus présente et signifiante que l’on ne veut généralement l’admettre.

Je n’en aurai guère le temps ici. M’importe plutôt de réfléchir, aux marges du débat en vérité aporistique qui oppose rituellement objectivité et subjectivité, les moyens par lesquels l’histoire – et, peut-être, plus généralement, les sciences humaines -, se sont inscrites dans le concert général des pratiques scientifiques au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle. Comment l’histoire, somme toute, est devenue « objective ».

Je voudrais poser en hypothèse que ce moyen tient, essentiellement, en un mot : ce que j’appelle la « documentalité ». Et développer l’idée que cette « documentalité » fondatrice, loin de céder aux critiques bientôt très vives du scientisme, résiste au contraire et organise, depuis les origines jusqu’à aujourd’hui, les pratiques historiennes en leur vocation, explicitement ou implicitement « objectivistes ».

Qu’est-ce qui ne change pas ? Qu’est-ce qui ne change pas, en histoire, que l’on considère les textes fondateurs, au XIXe siècle, ou ceux qui paraissent s’en éloigner le plus, au cours du XXe siècle ? Les textes qui ont fait date, pour certains d’entre eux, contestant au plus vif les propositions initiales ? Considérons trois livres de critique historique ou de théorie de l’histoire. Le premier nous est déjà familier, c’est l’*Introduction aux études historiques* de 1898, grand catéchisme, en France, de l’école scientiste ou positiviste :

« L’histoire se fait avec des documents. Les documents sont les traces qu’ont laissées les pensées et les actes des hommes d’autrefois»[[2]](#footnote-2).

Puis Paul Veyne, qui a porté au plus vif, en 1970, l’idée d’une construction en partie imaginaire, voire fictionnelle, de l’histoire, mais qui écrit dans son célébrissime *Comment on écrit l’histoire*:

« Par essence, l’histoire est connaissance par documents »[[3]](#footnote-3).

Ou encore cette savoureuse expression d’Henri Irénée-Marrou, grand rénovateur, également, en 1954, de la théorie de l’histoire :

« L’histoire se fait avec des documents comme le moteur à explosion fonctionne avec du carburant »[[4]](#footnote-4).

L’histoire « s’écrit avec des documents » . Voilà qui, manifestement, accorde tous les historiens autour d’un même axe d’évidence, qu’il ne viendrait à personne l’idée de mettre en cause, tant la proposition paraît s’imposer par son inattaquable nécessité et son imparable transparence. Quoi qu’il en soit des « écoles historiques » dont on se réclame, c’est, toujours, au départ de cette proposition que s’établissent les règles de la critique historique.

Les fondateurs le disent au XIXe siècle : l’histoire s’inscrit, fondamentalement, dans ce que l’on peut appeler le régime cognitif de la documentalité. Il me semble que cette proposition, jamais démentie donc, est l’élément déterminant, rarement questionné « pour lui-même », qui permet à l’histoire de gagner ses galons de scientificité et de s’instituer, au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, en qualité de discipline « scientifique » : le document, pour le dire en d’autres termes, est l’opérateur de scientificité ou, plus exactement, l’opérateur de « naturalisation », qui permet de fonder « l’objectivité » du récit historien.

L’enjeu est de taille : l’ontologie naturaliste – pour emprunter à l’anthropologie de Philippe Descola – ou, plus généralement dit, la modernité scientifique, invente ou transpose, au XIXe siècle, pour les sciences de la culture, les schèmes d’intelligibilité d’abord établis pour les sciences de la nature : il s’agit somme toute, en un ensemble d’opérations à tout le moins paradoxales, de « naturaliser la culture » comme, précédemment, il s’était agi de « naturaliser la nature » pour en assurer la parfaite identité objectale et, dès lors, la possibilité qu’elle soit à la fois connue, maîtrisée et utilement mise en usage. Ce sont, chacun s’en souvient, à peu près les derniers mots du *Discours de la Méthode* de 1637 par laquelle Descartes veut : « …nous rendre maîtres et possesseurs de la Nature » .

Inventer la Nature, donc, en tant qu’elle soit absolument naturelle, pure physicalité n’entretenant plus aucune parenté, aucune possible médiation avec le régime, exclusivement humain, des intériorités : sans cesse « purifier » la Nature – pour emprunter au vocabulaire latourien – pour l’établir en qualité d’objet du savoir dans une perspective, évidemment, indistinctement épistémologique, méthodologique et, au sens le plus large du terme, « politique ». Fermer les écoutilles interlopes et, désormais, dénoncées comme systématiquement superstitieuses, entre l’homme et le monde : tout ce qui laisse subsister de telles médiations est affaire de femme ou d’enfant, affaire d’un sens commun vulgaire et méprisable qui ne parvient pas à « lever le voile des apparences ».

Ainsi, par exemple, de la question animale au XVIIe siècle qui constitue, à n’en pas douter, l’un des grands motifs et comme l’emblème de cette entreprise extraordinaire de naturalisation par quoi les sciences modernes se constituent. « Le plus grand préjugé de notre enfance », écrit Descartes dans une lettre de 1648, « est de penser que les bêtes pensent ». Et Malebranche, par exemple, entre tant d’autres, de déployer à ce propos en toute tranquillité – mais avec quelle extravagance ! - la doxa naturaliste :

"[Dans] les animaux, il n'y a ni intelligence ni âme comme on l'entend ordinairement. Ils mangent sans plaisir, ils crient sans douleur, ils croissent sans le savoir, ils ne désirent rien, ils ne craignent rien, ils ne connaissent rien; et s'ils agissent de manière qui marque l'intelligence, c'est que Dieu les ayant faits pour les conserver, il a formé leurs corps de telle façon qu'ils évitent machinalement et sans crainte tout ce qui est capable de les détruire"[[5]](#footnote-5).

Naturaliser la nature, donc, et continûment assurer aux frontières une étroite surveillance qui garantisse au mieux tous les risques de transgression : en cas de contrebande, pourtant si fréquente, on invoquera le terrible délit d’anthropomorphisme et l’on prescrira sans faiblesse aux délinquants une longue peine de bannissement, leur relégation méprisante dans les contrées brumeuses de l’erreur, des ingénuités coupables et des préjugés sans fondement ! Faudrait-il considérer d’autres voix ? Celle de Montaigne, par exemple, cet autre grand moderne qui écrivait dans ses *Essais*, peu avant Descartes, ces quelques phrases que je ne résiste pas au plaisir de citer :

« [C’est par vanité que l’homme] se distingue lui-même et se sépare de la foule des autres créatures, taille les parts des animaux ses confrères et compagnons, et leur distribue telle portion de facultés et de forces que bon lui semble. Comment connaît-il, par l’action de son intelligence, les mouvements internes et secrets des animaux ? Par quelle comparaison d’eux avec nous conclut-il à la stupidité qu’il leur attribue ? Quand je joue avec ma chatte, qui sait si elle ne tire pas plus son passe-temps de moi que je ne fais d’elle ? […] Il nous faut remarquer la parité qui est entre nous [bêtes et gens]. Nous avons quelque intelligence approximative de leurs pensées ; de même les bêtes en ont une des nôtres, à peu près dans la même mesure »[[6]](#footnote-6).

Faudrait-il écouter d’autres voix ? Mais celles-là, dira-t-on bientôt, relèvent de la littérature ou de l’art et n’ont rien à voir avec la science ! Et rien ne nous détournera de les éconduire ou de les cantonner au domaine propre et limité qui est le leur !

Je m’emporte un peu, peut-être, avec cette question de l’animal et avec l’amour inconsidéré, sans doute, que j’ai pour les *Essais* de Montaigne. Je m’emporte et je m’écarte, peut-être, de mon sujet. Mais peut-être pas totalement. Car n’est-ce pas cependant sur le même modèle des « fictions naturalisantes » que, nécessairement, se constituent, au XIXe siècle, non plus seulement les sciences de la nature, mais celles également de la culture ? « Fiction naturalisante » au carré, somme toute, pour les pères fondateurs de nos disciplines, puisqu’il ne s’agit plus seulement, pour répondre à l’idéal d’objectivité qui fonde les sciences modernes, de « naturaliser la nature », mais encore de « naturaliser la culture », opération en quelque sorte oxymorique et qui exige une sorte de virtuosité épistémologique que je ne cesse de considérer avec une sorte d’étonnement admiratif.

Revenons donc à nos moutons historiens et, plus particulièrement, à ce texte emblématique de la première génération de l’histoire scientifique, à savoir, déjà évoquée, l’*Introduction aux études historiques* de Langlois et Seignobos, publiée en 1898 et qui fait très durablement synthèse pour une présentation générale et très utilement développée des fondements de la discipline. On retrouve, sans difficulté, dans ce texte emblématique, les trois registres ou les trois lieux indispensables où s’exercent les processus d’institutionnalisation qui permettent de conférer à l’histoire son statut tout neuf de discipline scientifique.

Délimiter des frontières, tout d’abord, comme on vient de le voir dans un autre contexte, entre le domaine de la science et celui de l’art ou de la littérature. Je m’attarde à peine sur cette question, qui retient pourtant longuement l’attention de nos historiens. Il s’agit en effet de distinguer très soigneusement entre deux régimes d’écriture désormais résolument distincts l’un de l’autre : les mots de l’historien – sa langue, scientifique et « naturelle » - doivent ne plus rien entretenir de commun avec la langue des littérateurs et des artistes : « On peut dire en résumé que, jusque vers 1850, l’histoire est restée, pour les historiens et pour le public, un genre littéraire »[[7]](#footnote-7). Tout effet de style, toute recherche d’écriture, sera donc à ramener à ce genre honni de la fiction ou, pire encore, peut-être, de la philosophie. L’écriture historienne doit être dégagée de tout cela pour accéder à la pureté des œuvres véritablement scientifiques. Et l’historien dès lors doit purifier son écriture de tout signe auctorial. L’historien s’efface au bénéfice de la connaissance et de ses progrès. Un travail d’historien n’est pas un travail littéraire, dont, effectivement, l’actualité « artistique » est susceptible de perdurer :

« Les savants proprement dits n’ont pas la prétention de donner à leurs œuvres une forme *ne varietur* ni d’être lus par la postérité ; ils ne prétendent pas à l’immortalité personnelle : il leur suffit que les résultats de leurs recherches, rectifiés ou même transformés par des recherches ultérieures, soient incorporés à l’ensemble des connaissances qui constituent le patrimoine scientifique de l’humanité. Personne ne lit Newton ou Lavoisier ; il suffit à la gloire de Newton et de Lavoisier que leur œuvre ait contribué à déterminer la masse énorme des travaux qui constituent le patrimoine scientifique de l’humanité […] Il n’y a que les œuvres d’art dont la jeunesse est éternelle »[[8]](#footnote-8).

Telle est donc la noblesse de l’écriture « naturelle » des historiens et l’éthique à laquelle elle correspond : la recherche désindividuée d’une vérité collective, ce que l’on pourrait appeler la fiction naturalisante d’une absence axiologique d’écriture – cela qui depuis que l’histoire est science constitue comme une ligne de tension autour de laquelle, implicitement ou explicitement, ne cesse en effet de se réorganiser les modes du récit historien ! La frontière instituée des mots, donc, et ses troubles et ses porosités, sur lesquelles je ne m’attarde pas plus longtemps.

La question du passé, ensuite, et de son invention en qualité de réalité extérieure et objective. Ici aussi, il y aurait bien des choses à dire. Je me contente de quelques mots : si la connaissance scientifique de la Nature est fondée sur l’extériorité et l’unité matérielle des mondes physiques – la *res extensa* -, la connaissance du passé est fondée, quant à elle, sur l’unité dans le temps de l’expérience proprement humaine de la « Culture » - la *res humana*, pourrait-on dire, qui inscrit le travail nécessaire « d’imagination » - au sens le plus fort du terme -, de l’historien pour reconstituer les réalités passées, dans le cadre d’un formulaire, quant à lui, universel et parfaitement objectif : l’expérience humaine de l’historien est-elle dès lors considérée, non comme le moyen, mais comme le substrat d’une connaissance objective du passé. Extraordinaire opération qui métamorphose le subjectif en objectif : puisque l’historien n’a pas directement accès au passé, on peut affirmer que « l’histoire est forcément une science subjective »[[9]](#footnote-9). Ou, pour le dire en d’autres termes, on pourrait affirmer que « les faits imaginés par l’historien [sur le modèle irréductible du souvenir] sont nécessairement subjectifs ». Mais cette subjectivité, poursuivent nos historiens, n’est pas synonyme d’irréalité : « Le souvenir n’est qu’une image et n’est pourtant pas une chimère, il est la représentation d’une réalité passée ».

Dès lors l’historien « se fait des images sur le modèle de ses souvenirs. Il suppose que les faits disparus (objets, actes, motifs), observés autrefois par les auteurs de documents, étaient semblables aux faits contemporains qu’il a vus lui-même et dont il a gardé le souvenir. C’est le postulat de toutes les sciences documentaires. Si l’humanité de jadis n’était pas semblable à l’humanité actuelle, on ne comprendrait rien aux documents. Partant de cette ressemblance, l’historien se forme une image des faits anciens historiques semblables à ses propres souvenirs des faits qu’il a vus »[[10]](#footnote-10).

L’affaire dès lors est entendue, et le projet d’une histoire objective fondée sur l’unité indivise de l’expérience humaine peut, formellement, se formuler comme suit :

« En dressant la liste des phénomènes fondamentaux qu’on peut s’attendre à trouver dans la vie de tout homme et de tout peuple, on obtiendra un questionnaire universel, sommaire, mais suffisant pour classer la masse des faits historiques en un certain nombre de groupes naturels, dont chacun formera une branche spéciale d’histoire. Ce cadre de groupement général fournira l’échafaudage de la construction historique » [[11]](#footnote-11).

Reste donc, maintenant que l’idée de l’unité indivise de l’expérience humaine est établie en son principe, maintenant que l’imagination historienne, par l’extension du domaine du souvenir, est ramenée à sa part d’objectivité, maintenant que la réalité du passé, somme toute, est établie en rigueur, reste donc à définir l’essentiel, c’est-à-dire les modalités d’une connaissance « indirecte » qui soit parfaitement objective.

L’histoire, expliquent encore les deux historiens, comme la géologie, est une science indirecte, elle procède par l’examen des traces laissées par le passé. Ces traces, en histoire, on les appelle documents. Ce sont des « témoignages » dont les historiens doivent apprendre à démêler les parts de vérité, les parts d’erreurs et les parts de mensonge qu’ils contiennent comme indistinctement. Telle est la noble tâche de la critique historique – critique externe, critique interne, critique d’authenticité ou de restitution : le témoin, bien entendu, ne parle, ne parle vraiment que par la voix de l’historien. À l’époque de Claude Bernard, le modèle seul susceptible de fonder en rigueur la légitimité scientifique de l’histoire est, bien entendu, celui des sciences de l’observation. Le témoin, donc, est pensé comme un « observateur », mais un observateur naïf, ou menteur, ou sournois, ou ignorant : la critique historique repose, essentiellement, sur une théorie du soupçon ! « L’historien se trouve dans une position très fâcheuse », précisent nos auteurs. Il ne peut en effet observer « directement » la réalité qu’il doit décrire et il ne dispose pas de protocoles d’observation fiables : « Il est dans la condition d’un chimiste qui connaîtrait une série d’expériences seulement par les rapports de son garçon de laboratoire. L’historien est obligé de tirer parti de rapports très grossiers, dont aucun savant ne se contenterait ». Mais il n’a pas le choix et tel est l’héroïsme de la critique : traverser le voile des apparences – de même que le naturaliste celui des impressions sensibles -, pour atteindre la vérité du fait et réduire alors – c’est le verbe utilisé – le document à une observation bien faite : « Tout document a une valeur exactement dans la mesure où, après en avoir étudié la genèse, on l'a réduit à une observation bien faite »[[12]](#footnote-12).

Je trouve ce texte magnifique ! Aussi beau et singulier et curieux, d’une certaine manière, que celui de Malebranche sur le statut de l’animal.

Il mérite, bien sûr, une analyse plus longue que celle que j’amorce à peine. Mais ce qui m’intéresse dans ce texte, au-delà des apories scientistes qui y seront bientôt dénoncées, et contre lesquelles, assurément, il n’est pas difficile de s’élever, ou dont il n’est pas difficile de reconnaître le caractère désuet, c’est ce régime de la documentalité en lequel il inscrit, nativement, le savoir historique.

L’histoire s’écrit avec des documents: cette évidence, je l’ai noté déjà, sera reprise comme une antienne, et jusqu’à aujourd’hui, par tous les manuels de critique ou de théorie de l’histoire, quels que soient l’école, la tradition ou le temps auxquels ils appartiennent. Comme s’il y avait, au-delà des ancrages positivistes ou de leurs contestations à venir, une distribution pérenne des rôles organisant la connaissance historienne, et c’est bien cela qu’il m’importe aujourd’hui de mettre surtout en évidence : il y a l’historien, tout d’abord, le savant qui trône, intègre et souverain, au tribunal du savoir, comme un magistrat à qui il appartient d’établir la vérité, fût-elle, bien entendu, restreinte, et partielle et toujours provisoire. Il y a le passé, ensuite, aussi abstrait, incertain, construit ou imaginaire fût-il, mais qui se donne comme « réalité », l’objet, à n’en pas douter, de la connaissance historienne. Et puis, entre les deux, entre l’historien et le passé, il y a le document, comme une réalité, un objet intermédiaire qui, à l’instar du témoin convoqué dans la salle d’audience du tribunal, ne se confond ni avec le crime ni avec le procès. Il est, exactement, entre les deux, voilant, dévoilant, instrument de vision, opérateur technique et circonstanciel du connaître, intermédiaire par fonction et promis, nécessairement, à son effacement, à sa disparition. Une fois qu’il a accompli son office, le témoin quitte le prétoire sur la pointe des pieds : il n’a plus voix au chapitre.

C’est cela, à bien y réfléchir, qui me semble le plus singulier ou le plus notable dans le régime cognitif de la testimonialité ou de la documentalité qui fonde la critique historique : l’invention – au sens le plus fort du terme -, d’une instance intermédiaire entre le sujet connaissant et l’objet à connaître, lesquels eux-mêmes s’inventent l’un et l’autre par la médiation « instrumentale » ainsi rendue possible.

On reconnaît sans difficulté, dans ce dispositif épistémologique, le déplacement, terme à terme, à l’usage de l’histoire et des sciences humaines, du dispositif du regard instrumenté qui fonde, du XVe au XVIIe siècle, de l’invention de la perspective par Brunelleschi à celle de l’image rétinienne par Kepler, le régime naturaliste du connaître.

Le document est la *camera obscura*  de l’historien ! Ainsi, au-delà même de l’environnement positiviste et du strict modèle des « sciences de l’observation » auxquels Langlois et Seignobos sont explicitement et si ingénument inféodés, c’est celui du perspectivisme – « voir à travers », au sens le plus littéral du terme -, qui soutient tacitement, mais très profondément, le modèle « naturaliste » de la documentalité. Et c’est bien en ce sens de beaucoup plus longue et profonde institution que ce modèle survit sans coup férir aux critiques dont le scientisme radical de la fin du XIXe siècle sera bientôt l’objet, ainsi que je l’indiquais plus haut !

Nul besoin, pour être naturaliste, de rester scientiste, mais seulement de prétendre, encore et encore, dans l’apparente et imparable transparence dogmatique qu’une telle expression charrie dans son sillage, que « L’histoire s’écrit avec des documents » !

Le document est l’instrument du connaître historien. Et c’est moins, ici, la spécificité de l’histoire comme science du passé qui est en cause, qu’un régime de connaissance propre, j’en émets en tout cas l’hypothèse, à toutes les sciences humaines. Ainsi l’informateur de l’anthropologue s’inscrit-il, je crois, exactement dans le même régime de la testimonialité que le document pour l’historien. L’informateur, comme le document, est « promis à la disparition », non pas parce qu’il va mourir un jour, comme chacun d’entre nous ; non pas parce qu’il est déjà mort, comme le témoin que l’historien convoque par la grâce des documents ; mais parce que sa parole n’est accomplie que par l’opération de son effacement. Un témoin, c’est une évidence, témoigne toujours d’autre chose que de lui-même ! Il n’est pas l’objet, mais l’instrument de la connaissance. Sa vie ou sa parole singulière, l’apparence en laquelle il se tient, là, devant nous, dans le détail de ce qu’il est, sa puissance individuée d’exister, son opacité, tout cela est réduit, finalement, au terme de l’opération de connaître, à une pure et anonyme transparence – ainsi qu’une lentille atteint sa perfection lorsqu’elle ne laisse plus rien apparaître de sa matière, aucune irrégularité, ni tache, ni courbures, ni déformations, mais l’éblouissement pur du visible auquel elle donne accès.

Le travail de la critique testimoniale est un travail de purification, au sens latourien du terme, c’est-à-dire en tant qu’opération de naturalisation, qui trouve là à inscrire, quels qu’en soient les paradoxes, les sciences de la culture sur le même horizon méthodologique et, en quelque sorte, ontologique que les sciences de la nature. C’est une bien curieuse affaire que l’invention des sciences humaines, ainsi résumée, de manière un peu rapide et grossière, sous le jour de ce que l’on pourrait appeler le « documental ». Le « documental », pourrait-on dire de manière encore plus contractée, est aux sciences de la culture comme « l’objectal » est aux sciences de la nature, à la fois marquant leur différence, mais plus profondément, leur identité ou, plutôt, leur commune inscription dans le régime ontologique du naturalisme.

Me voici un peu mal embarqué ! Cette affaire de l’objectivité en histoire m’a conduit, sans que j’y prenne vraiment garde, à la question de la disparition du témoin comme principe de naturalisation ! Cette disparition peut paraître, en quelque sorte, seconde ou simplement circonstancielle : elle me semble au contraire essentielle, interne au processus même de connaissance qui fonde nos disciplines et constitutive de ce qu’elles sont. Ce que j’appelle le « documental », dans les sciences de la culture, est une forme ritualisée et toute symbolique de mise à mort qui organise l’opération de connaître et garantit, en même temps, implicitement, mais très vivement, l’autorité du savant. L’historien, d’une certaine manière, comme peut-être l’anthropologue, met ses morts sous le tapis pour régner sans partage sur les objets qu’il dévoile.

À bien y réfléchir, toutefois, pas plus dans les sciences de la culture que dans les sciences de la nature, « Nous n’avons jamais été modernes », si l’on me permet une nouvelle référence latourienne ! C’est-à-dire que nos morts – ces vivants que nous purifions si soigneusement d’eux-mêmes jusqu’à les faire disparaître – ne cessent de résister à leur disparition. Selon, d’ailleurs, des modalités si nombreuses qu’il est difficile d’en établir l’inventaire, mais qui sont autant de figures de l’écart par rapport à la doxa documentale. Parfois, en tout cas, ces morts menacent de nous revenir – qui d’entre nous n’en a pas fait l’expérience ? -, avec leur bavardage intempestif,- comme dirait Jacques Rancière -, leur mauvaise foi, leur désordre, leurs incohérences, leurs mensonges, leur ignorance, leur inadéquation aux questions que nous leur avions adressées, leurs marottes, leurs erreurs, leurs singularités désordonnées, leurs corps qui alors nous encombrent tant, leurs petites préoccupations égocentrées, leur indifférence aux nobles causes que nous poursuivons.

Parfois, nous n’arriverions pas à les faire taire et, si l’on n’y prenait garde, ils hanteraient nos nuits ainsi que des fantômes.

Faudrait-il les écouter à nouveau ? Faudrait-il les entendre raconter d’autres histoires, établir d’autres connexions, mettre cul par-dessus tête nos agencements et nos visions ? Mais les savants naturalistes, historiens ou anthropologues, généralement, ne croient pas aux fantômes. C’est ce qu’on leur a appris expressément, dès leur plus jeune âge, c’est-à-dire dès qu’ils ont entamé leurs études.

L’opération de naturalisation documentale est entièrement soumise à l’autorité du savant. Il y faut de la hauteur, et de la distance, et de la neutralité, l’austère exercice de la faculté de juger et de démêler sans émotion le vrai du faux, le pertinent de l’impertinent, l’indispensable de l’accessoire, le général du particulier. Surtout ne pas s’attacher, pour ne pas se laisser tromper, ni penser que le « témoin » - le document ou l’informateur -, aurait quelque chose de personnel, d’intime ou de singulier à nous adresser. Mais voir au contraire, comme par-delà lui-même, et par-delà ce qu’il nous donne à voir de singulier, la vérité d’ensemble dont, malgré lui, il est à la fois le témoin et l’instrument.

Mais il est des historiens et des anthropologues qui semblent croire aux fantômes, en tout cas dont les nuits sont troublées et les savoirs mis à mal par les visites intempestives, ainsi, qu’ils reçoivent.

Ce sont les superstitieux ou les crédules de la profession, généralement menacés de moquerie, de mépris, de disgrâce. Ils entendent des voix. Ils pensent que les témoins ne disparaissent pas, mais grouillent au contraire sous le tapis. Parfois, ils se sentent leur obligé. Ils voudraient se justifier auprès d’eux, leur expliquer, ils voudraient converser avec eux, les traiter d’égal à égal, ils voudraient obtenir leur amitié et leur pardon. Ils ne voudraient rien d’autre que les avoir encore auprès d’eux. Ils voudraient, c’est idiot, les ramener à la vie dont ils les ont privés. Que faire avec ceux-là qui sont morts deux fois ?

Il faudrait, ici encore, consacrer davantage d’attention à cette question. Mais je sais en tout cas que ces fantômes mettent en trouble nos savoirs, selon des intensités différentes, bien entendu, et qui sont, chaque fois, fonction de leur modalité d’apparition ou de la proximité que nous entretenons avec eux – petits fantômes quotidiens et doucement compagnons, qui chatouillent un peu nos habitudes et nous rappellent à l’ordre, ou grands fantômes qui surgissent sans crier gare et mettent en grand désordre nos manières de penser, de sentir, de savoir, qui, parfois, font basculer l’édifice de nos vies et toutes nos aspirations à connaître. Dans tous les cas, ce sont, pourrait-on dire, des agents contre-naturalistes qui introduisent, dans nos routines documentales, une tout autre dimension que celle de la *testimonialité*: celle, au contraire, de *l’événementialité*: quand la parole de l’autre tombe dans nos vies, non pas comme un « document », non pas comme un « témoignage », mais comme un « événement » et que nous la voyons, elle-même, comme un événement dans le temps et dans la vie d’autrui : là, exactement, où le document se libère de la fonction à laquelle il a été assigné, là, exactement, où il cesse d’être un document…

Nous n’avons jamais été modernes, heureusement ! Le *documental* est, pour les sciences humaines, la doxa qui organise nos méthodes, peut-être, mais à laquelle nous ne cessons d’être déloyaux.

Le vivant résiste, même après la mort.

Quand nous acceptons de croire aux fantômes, la déloyauté cesse d’être invue, dissimulée, inconsciente ou méprisable, mais l’instrument d’une forme de savoir dé-naturalisée, c’est-à-dire dé-documentalisée et réouverte, enfin, à la dimension de la rencontre, de l’émotion et du récit.

Il n’y a pas, dès lors, de véritable utilité, aujourd’hui, pour comprendre ce qu’il en est de l’histoire, à ouvrir, encore et encore, le débat qui oppose en une fausse et native controverse la question de l’objectivité à celle de la subjectivité. Celle-ci, déjà, je crois, a produit tous ses effets, jusqu’à masquer sous la trompeuse apparence de la nouveauté et de la contestation, la reconduction presque à l’identique des principes de naturalisation, indistinctement épistémologique, méthodologique et politique, qui ont présidé à l’avènement des sciences humaines depuis la deuxième moitié du XIXe siècle. La question de l’objectivité en histoire : n’est-ce pas le lieu idéal pour penser aujourd’hui, plutôt que l’équilibre convenu de l’objectif et du subjectif, le chemin d’une « nouvelle objectivité » qui, entre testimonialité et événementialité, chercherait, vraiment, les moyens d’émanciper nos savoirs de leur clôture naturaliste ? [[13]](#footnote-13)

1. Lucien FEBVRE, *Combats pour l’histoire*, Paris, 1953, p. 6-8. [↑](#footnote-ref-1)
2. Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *Introduction aux études historiques.*, 1898, p. 21. [↑](#footnote-ref-2)
3. VEYNE Paul, *Comment on écrit l’histoire. Suivi de Foucault révolutionne l’histoire*, Paris, Seuil (« Points Histoire »), 1979 (1ère édition : 1971 et 1978 pour *Foucault...*), p. 15. [↑](#footnote-ref-3)
4. MARROU Henri-Irénée, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil (« Points Histoire »), 1975 (1ère éd. : 1954), p. 65. [↑](#footnote-ref-4)
5. # Nicolas MALEBRANCHE, *De la recherche de la* vérité, 1674, cité par Élisabeth de Fontenay, Le Silence des bêtes. La philosophie à l’épreuve de l’animalité, Paris, Fayard, 1999, p.295.

   [↑](#footnote-ref-5)
6. Michel de MONTAIGNE, *les Essais en français moderne*, Gallimard (Quarto), 2009, p. 549-550. [↑](#footnote-ref-6)
7. Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, p. 243. [↑](#footnote-ref-7)
8. *Ibidem*, p.244. [↑](#footnote-ref-8)
9. *Ibidem*, p.179. [↑](#footnote-ref-9)
10. *Ibidem*, p.181. [↑](#footnote-ref-10)
11. *Ibidem*, p.185. [↑](#footnote-ref-11)
12. *Ibidem*, p.43-48. [↑](#footnote-ref-12)
13. Je remercie Amandine Servais qui m’a aidé à établir la version définitive de ce texte. [↑](#footnote-ref-13)